



Pour y accéder

Plusieurs choix : Pour y accéder

Deux choix :

✚ En transport en commun

Métro 14 station Olympiades

Métro 8 station maison blanche

T3 station porte d'Ivry

✚ En voiture

Les possibilités pour se garer existent au niveau du magasin Paris-store.

STAGE DE FORMATION SYNDICALE 2

Mardi 3 décembre 2024

De 9h30 à 17h00

Au siège national du SNES-FSU

46 rue d'Ivry

75013 PARIS

Thèmes abordés :

Matin :

Quels sont mes droits et obligations ? Que peut vous imposer l'Administration ?

À quelles indemnités avez-vous droit ? Pouvez-vous refuser d'être professeur principal ?

Comment faire face à l'autoritarisme d'un chef d'établissement ?

Savoir lire et comprendre son bulletin de salaire : comment est calculé le traitement de base ?

À quelles indemnités ai-je droit ? Comment calculer son service à chaque rentrée ?

Quelles conséquences sur le salaire ?

Après-midi :

Le CDI - Les concours – le droit à la formation continue

Que savoir sur les évaluations et les formations ?

Comment accéder au CDI ? Comment obtenir la portabilité du CDI ?

Comment réduire ou arrêter son activité, demander un congé formation ?

Quel accompagnement aux concours pour les non-titulaires ?

Attention, n'oubliez pas de transmettre :

au secrétariat de votre établissement votre demande d'autorisation un mois(30 jours) avant la date du stage donc au plus tard le **Vendredi 18 octobre 2024**

TRES IMPORTANT : Nous devons nous adapter au nombre de participants ainsi nous vous demandons de nous indiquer votre participation par retour de mail. Si vous n'y participez pas, inutile de répondre.

Stages syndicaux : un droit pour tous!

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Ces stages donnent droit à autorisation d'absence

Comment s'inscrire ?



Au moins **un mois avant la date du stage**, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur.

Une attestation présence vous sera fournie lors du stage

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le Vendredi 18 octobre 2024.

Nom

prénom

PLP discipline

LPO/LPO X

Adresse

CP ville

Le2024

à

M. La Recteur de l'Académie de Versailles

s/c

De M. ou Mme Proviseur du IP/LPO X

Madame Le Recteur,

Conformément aux dispositions de l'article L 215-1 du code général de la Fonction Publique définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 3 décembre 2024 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au siège du SNES-FSU 46 rue d'Ivry 75013 PARIS. Il est organisé par les sections académiques du SNES-FSU, SNES-FSU et SNUEP-FSU, sous l'égide de l'IR.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation